



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 mars 2012

Délibération n° 2012-05

Date de convocation : 09 Mars 2012
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 5
Absents non remplacés : 11
Votants : 23

L'an deux mil douze, le 19 Mars 2012, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M.ROGIER - M.BOYER - M.CORTADE - M.QUIOT - M. GOUDON - M.BEL - M.PONCE - M.BELLEVILLE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVÈZE :

MME PEZELIER - M.MOURGUES - M.PEREZ - M.LAGNEAU - M.GERENT

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - M.ANASTAZY - M.BEL BIANCO - M.CHARET

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - M.STANZIONE - M.BLATIERE - M.MARGAILLAN

Secrétaire de séance : M. Bernard GOUDON

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Rapporteur : M. ROGIER

Le Rapporteur expose :

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 Février 1996 relative à l'administration territoriale de la République, dans les communes et les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon est concerné.

Le Rapporteur souligne que ce débat s'inscrit dans les mesures d'information du public sur les affaires du Syndicat Mixte. Il permet de s'exprimer sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les différentes propositions des conseillers.

La Rapporteur précise que ce débat n'est qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

Le Rapporteur fait part aux conseillers syndicaux de l'analyse des comptes 2011, des frais de structure et de personnel 2012, des investissements prévus en 2012 ;

Le Bureau Syndical réuni le Lundi 19 Mars 2012 a pris acte de cette proposition de DOB et a donné un avis favorable pour sa présentation au Comité Syndical.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet :

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 29/03/2012

Pour extrait conforme
Le Président

Alain CORTADE


